

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2018

*L'an deux mille dix-huit,  
Le six mars à dix-huit heures trente,  
A la mairie de Charnay-lès-Mâcon,  
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 20 février 2018

**Secrétaire de séance** : Corine KLEMENT

**Etaient présents** :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Madame Corine KLEMENT	HURIGNY
Monsieur Frédéric GABRY (remplace Mme GRIVOT)	PERONNE
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Véronique LE NOAN (remplace Mme MITRE)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Bernard DESPLAT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Eve REY	VERGISSON

**Etaient excusés** :

Madame Alexandra BONOT	AZE
Madame Annie GRIVOT (remplacée par M. GABRY)	PERONNE
Madame Nadine MITRE (remplacée par Mme LE NOAN)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON

**Assistait** : Monsieur Daniel GAUGE, agent du syndicat.

M. Jean-Louis ANDRES, maire de Charnay-les-Mâcon, accueille les membres du comité du SIGALE avec grand plaisir. Il indique que sa commune a réussi une réforme des rythmes scolaires de grande qualité grâce au SIGALE mais que néanmoins, la commune a sollicité un retour à la semaine de 4 jours auprès de l'Académie, car 52% des familles l'ont plébiscité, tout en disant, à 82%, que les activités périscolaires proposées par le SIGALE étaient extraordinaires.

**Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 08/11/2016 du comité syndical et élection du secrétaire de séance**

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Corine KLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 19 octobre 2017.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Rapport n°2 : Débat et rapport des orientations budgétaires

Le Président rappelle aux délégués que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le comité doit débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018 et présenter un rapport, sur la base des données issues des réalisations 2017 et des prévisions budgétaires 2018.

Il propose, qu'à l'issue des débats, le comité syndical prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et donne la parole à M. Gilles Jondet pour la présentation des orientations budgétaires.

#### I ) L'exercice 2017...

Le compte de gestion 2017 transmis par la trésorerie indique la situation suivante :

- Produits de fonctionnement et d'investissement 2017 : 516 353.54 €
- Charges de fonctionnement et d'investissement 2017 : 497 079.13 €
- Résultat de l'exercice 2017 : 19 274.41 €
- Résultat de clôture 2016 : 23 750.41 €
- Résultat de clôture 2017 : 43 024.82 €

#### II ) Structure synthétique du budget 2017 et éléments d'appréciation

CHARGES 2017	TPS (254 784 €)	TES (61 750€)	TOTAL
Salariés permanents			123 591 €
Intervenants salariés	151 332 €	10 821 €	162 153 €
Prestataires	103 452 €	50 929 €	154 381 €
Elus			19 889 €
Frais fixes et structures	(1 trimestre de loyer payé en trop + CNAS)		32 803 €
Investissement ordinateur			1 570 €
Dotation amortissement			2 693 €
Total			497 080 €
PRODUITS 2017	TPS	TES	TOTAL
Communes SIGALE			450 000 €
Communes extérieures	15 350 €		15 350 €
Familles		46 377 €	46 377 €
Autres (013) et FCTVA			1 934 €
Opération d'ordre 040			2 693 €
Total			516 354 €
Exercice 2017			+ 19 274.41 €
+ Résultat de Clôture 2016			+ 23 750.41 €
= Résultat de clôture 2017			+ 43 024.82 €

M. Jondet rappelle que le budget primitif 2017 prévoyait un exercice 2017 à 0, permettant ainsi de maintenir le résultat de clôture de 2016, à savoir 23 750.41 €.

Or, le résultat de l'exercice 2017 est de 19 274.41€, soit un résultat de clôture fin 2017 de 43 024.82€ :

Il explique que ce différentiel, par rapport au prévisionnel, est essentiellement dû à la baisse du volume horaire périscolaire réalisé sur la période de septembre à décembre 2017, par rapport à celui du 1<sup>er</sup> semestre (Arrêt du projet Davayé-Vergisson, diminution importante du volume horaire à Sancé et à Solutré-Fuissé et augmentation à Charnay).

### III ) L'exercice 2018 prévisionnel ...

M. Jondet indique que le tableau ci-dessus prend en compte les éléments et options retenues lors de la réunion du bureau du 31 janvier 2018 :

- Mise en œuvre des actions des mercredis à compter de septembre 2018, avec les recettes correspondantes,
- Un coût périscolaire sur la période septembre-décembre 2018, sur la base des informations actuelles, à hauteur de 32 000 €, soit environ 72h hebdomadaire, contre 195 h sur le premier semestre,
- Un fonctionnement extrascolaire sur les 14 semaines de vacances avec stabilité des prix pour les familles,
- Contribution des communes : soit prévoir un résultat d'exercice 2018 à 0, afin de maintenir le résultat de clôture de 2017 en 2018 de 43 024.82 €, soit de se servir de cet excédent pour diminuer de 12 000 € la participation des communes et maintenir un résultat de clôture fin 2018 à 31 024.82
- Pas d'investissement
- Baisse des frais fixes de structure (environ 3 000 €),
- Stabilité des indemnités des élus,
- Permanents : 2 agents à temps plein uniquement à compter de juillet, contre 2.5 actuellement.

CHARGES 427 700 €			
LIBELLE	MONTANTS	OBSERVATIONS	Variabilité
Salariés permanents (S. Bredelle E. Vallesi et D. Gauge)	117 000	Temps plein avec évolution des charges soc et des carrières + arrêt fin juin du poste d'adjoint d'animation	NON
TPS janvier à juillet 2018 : 145 000 €			
Salariés	87 000	Par projection du coût actuel (septembre-décembre) sur 22 semaines	NON
Prestataires	58 000		
TPS septembre à décembre 2018 : 32 000 €			
Salariés	19 000	Par estimation des besoins connus ou non, sur la base de 72h à 32€ par semaine, sur 14 semaines.	OUI (en fonction des projets et de leurs évolutions en septembre 2018)
Prestataires	13 000		
TES petites et grandes vacances			
Salariés	10 000	Projection sur 14 semaines des 13 semaines de 2017	OUI (en fonction du nombre de semaines)
Prestataires	56 000		
TES MERCREDI : 15 000 €			
Salariés	7 500	Projection sur 4 sites (par ex Hurigny, Sمبر, Azé et Davayé) avec 2 intervenants par site, 4 heures chacun sur 14 mercredis	OUI (action ou pas, nombre de sites...)
Prestataires	7 500		

# S.I.G.A.L.E

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Indemnités élus	20 000	Idem 2017	OUI
Frais généraux et de structure	30 000	Moins de matériel et de consommables car baisse VH ; ↗ CNAS ↘ loyer car 5 trimestres en 2017	Pas vraiment
Investissement	0		
Dotation amortissement	2 700		NON
Total	427 700	TPS 2018 à 177 000 € contre 255 000 € en 2017 (↘ 30%) TES 2018 à 81 000 € contre 61 000 € en 2017 (↗ 33%)	

PRODUITS 427 700 € ou 415 700 €			
LIBELLE	MONTANTS	OBSERVATIONS	Variabilité
Participation des communes SIGALE option 1	352 000	Si option retenue d'un exercice 2018 à 0. ↘ 22% / 2017 (450 000€)	Oui, en fonction des charges et des options retenues
Participation des communes SIGALE option 2	340 000	Si option retenue d'un exercice déficitaire de 12 000 €. ↘ 25%/2017	Oui, idem
Participations des communes extérieures sur TPS	10 000	5 000 € St-Gengoux (idem 2017) 5 000€ Fuissé (projection sur 22 s des 14 s du dernier trimestre 2017)	A priori non, sauf si les projets évoluent en septembre 2018
Familles TES petites et grandes vacances	51 000	Idem 2017 mais sur 14 semaines et avec prise en compte tarification 2 <sup>ème</sup> partie d'année	A priori non
Familles TES mercredis	10 000	Projection sans familles extérieures avec taux de couverture 66% contre 75% sur petites et grandes vacances	Oui, en fonction de l'action et de la fréquentation
Autres (013)	2 000	Atténuation de charges sur supplément familial SB et FCTVA	A priori non
Dotation amortissement	2 700		NON
Total 427 700 € ou 415 700 €			

Selon ces orientations, en fonction de l'une ou l'autre des 2 hypothèses et en utilisant les taux 2018, les participation 2018 des communes pourraient être les suivantes :

	Projet 2018			Rappel 2016		Rappel 2017	
	Taux	Option 352 000€	Option 340 000€	Taux	Montants	Taux	Montants
AZE	4.41%	15 509 €	14 980 €	4,3249%	17 430 €	4.45%	20 025 €
CHARNAY	45.70%	160 847 €	155 363 €	45,2218%	182 244 €	45.06%	202 770 €
DAVAYE	3.45%	12 152 €	11 738 €	3,5217%	14 192 €	3.50%	15 750 €
HURIGNY	8.50%	29 917 €	28 897 €	8,2289%	33 162 €	8.53%	38 430 €
PERONNE	2.85%	10 026 €	9 685 €	2,9625%	11 939 €	2.93%	13 185 €
ST-MARTIN	12.95%	45 577 €	44 024 €	13,3727%	53 892 €	13.29%	59 805 €
ST-MAURICE	1.58%	5 557 €	5 367 €	1,5426%	6 217 €	1.49%	6 705 €
SANCE	15.30%	53 842 €	52 007 €	15,6586%	63 104 €	15.50%	69 750 €
SOLUTRE	2.98%	10 484 €	10 126 €	3,0204%	12 172 €	3.00%	13 500 €
VERGISSON	2.30%	8 089 €	7 814 €	2,1459%	8 648 €	2.24%	10 080 €
	100%	352 000 €	340 000 €	100%	403 000 €	100%	450 000 €

Le Président souhaite que l'excédent de trésorerie actuel puisse être conservé pour se prémunir d'éventuelles difficultés en cours d'année, notamment l'absence de personnels ou l'évolution non connue à ce jour des projets périscolaires à compter de septembre 2018.

A l'exception de l'abstention de M Gabry, le comité acte et valide les orientations budgétaires 2018 suivantes :

- Un exercice 2018 prévisionnel à 0 pour permettre un maintien du résultat de clôture 2017 en 2018 à hauteur de 43 000 €.
- Mise en œuvre des actions des mercredis à compter de septembre 2018, avec les recettes correspondantes,
- Un coût périscolaire prévisionnel à hauteur de 32 000 € sur la période septembre-décembre 2018 (72h hebdomadaire, contre 195 h sur le premier semestre). Ce coût est calculé sur la base des informations connues à ce jour et pourra éventuellement subir des augmentations au regard des évolutions des projets,
- Un fonctionnement extrascolaire sur les 14 semaines de vacances avec une augmentation des prix des places de stage de 1% pour les familles,
- Contributions 2018 des communes à hauteur de 352 000 €
- Pas d'investissement
- Baisse des frais fixes de structure d'environ 3 000 €,
- Stabilité des indemnités des élus,
- 2 agents permanents à temps plein à compter de juillet, contre 2.5 actuellement.

Le Président remercie le comité et indique que ces orientations serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2018 que le comité votera le 27 mars prochain.

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

### **Rapport N°3 : Evolution des statuts du syndicat**

Le Président rappelle aux membres que, suite aux propositions du syndicat issues de la réunion de travail du 30 novembre dernier, la Préfecture a fait savoir qu'elle n'accepterait pas le financement des compétences optionnelles tel qu'imaginé par le syndicat, à savoir, le coût de l'action majoré de 10%.

De plus, depuis cette réunion, la potentielle gestion par le syndicat de l'accueil de loisirs de la commune de saint-Martin Belle Roche semble moins urgente. M. Desplat interviendra sur ce point lors des questions diverses.

Le Président indique donc, qu'au regard de ces éléments, le bureau, réuni le 31 janvier dernier, pense que le recours à un syndicat « à la carte » doté de compétences optionnelles n'est plus, ni pertinent, ni efficient et que l'ensemble des charges, y compris celles des projets périscolaires, doivent continuer d'être mutualisés, comme actuellement.

En conséquence le Président indique que l'objet du syndicat ne subira pas de modifications et sera composé uniquement des compétences obligatoires. D'une part, les programmations en temps extrascolaire, sur l'ensemble des temps extrascolaires, y compris les mercredis, et d'autre part, des interventions sur les temps périscolaires, quel que soit le fonctionnement des communes, 4 jours ou 4 jours et demi.

**Par contre le bureau souhaite une modification statutaire portant sur le du mode de calcul des contributions.** Actuellement basé uniquement sur la richesse fiscale et les produits perçus en année N-1, le nouveau mode de calcul conjuguerait la richesse fiscale pour 70% (toujours produits perçus N-1) et l'intérêt du service rendu pour 30% (fréquentation péri et extrascolaire N-1).

Il précise que se pose la question de l'entrée en vigueur de ce nouveau mode de calcul, si les statuts sont adoptés. Elle pourrait, soit intervenir dès réception de l'arrêté préfectoral, à priori sur la seconde moitié de l'année 2018, soit entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Président et le bureau pensent que, compte tenu de la très faible différence en termes de montants et de complications administratives engendrées par une entrée en vigueur en cours d'année, il est préférable d'opter pour une entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le bureau a souhaité que la nouvelle rédaction de l'article 9 de statuts soit entérinée par le comité, avant d'être soumise à la Préfecture puis, le cas échéant, votée lors du comité du 27 mars prochain.

Le président propose donc aux membres l'évolution suivante :

<b>Rédaction actuelle</b> <b>Chapitre 2 : Dispositions budgétaires et financières</b> <b>Article 9 – le budget du syndicat</b>
--

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat.

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation de son objet.

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L 5212-19 du Code général des collectivités territoriales, c'est à dire :

- La contribution des membres associés répartie, au prorata des produits des taxes locales perçus en année N-1 :
  - Produit de la taxe d'habitation
  - Produit de la taxe sur le foncier bâti,
  - Produit de la taxe sur le foncier non bâti
  - Attribution de compensation versée par la CAMVAL,
- les revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat ;
- les sommes perçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la région du Département et des communes ou tout autre organisme ;
- les produits des dons et des legs ;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- les dotations diverses et toutes ressources autorisées par la loi

<b>Projet de nouvelle rédaction</b> <b>Chapitre 2 : dispositions budgétaires et financières</b> <b>Article 9 – le budget du syndicat</b>
--

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat.

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation de son objet.

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L 5212-19 du Code général des collectivités territoriales, c'est à dire :

- La contribution des communes associées en année N, répartie au prorata :

- Des produits des taxes locales perçus en année N-1, à concurrence de 70 % du besoin de contribution (taxe d'habitation et/ou sa compensation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et attribution de compensation versée par la MBA)

- De l'intérêt du service rendu par la fréquentation périscolaire et extrascolaire en année N-1, à concurrence de 30 % du besoin de contribution.

- la participation des familles ;

- les revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat ;

- les sommes perçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

- les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la région du Département et des communes ou tout autre organisme ;

- les produits des dons et des legs ;

- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;

- le produit des emprunts ;

- les dotations diverses et toutes ressources autorisées par la loi

Des documents sont diffusés en séance permettant aux membres d'imaginer ce que pourrait être les contributions en 2018 si le nouveau mode de calcul avait été en vigueur.

Précision est donnée à M Ferro que la quote-part de Fuissé est exclue du volume horaire du SIVOS Solutré-Fuissé, au prorata du nombre d'habitants, prorata des habitants utilisés également pour l'ensemble des SIVOS du syndicat.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le comité accepte que soit proposée l'évolution statutaire telle que proposée par le bureau lors du prochain comité.

### Rapport N°4 : Programmations extrascolaires de l'hiver 2018

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2018.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session « hiver 2018 » s'est déroulée entre le 12 et le 23 février, soit 10 jours de fonctionnement, sur 2 semaines. 14 stages ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale de 216 places.

La programmation a recueilli 165 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité initiale de 78 % et de 86 % par rapport à la capacité effective de 192 places : 2 stages annulés (théâtre et motocross pour raisons météorologiques). 7 stages complets sur les 12 qui ont fonctionné.

La fréquentation des 14 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois					Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
PONEY	12	1	1				
GYM ET CIRQUE	24	1	1				
MAGIE	12	1	1				
DECOUVERTE DE L'INDE	11	1				1	
MOTOCROSS	10	2		1			1
PAINT BALL	36	2	2				
EQUITATION	12	1	1				
CINEMA	12	1	1				

PHOTO	9	1			1		
THEATRE.	0	1					1
CLOWN	11	1		1			
ARTS PLASTIQUES ANGLAIS	16	1		1			
12 stages ≠ et 15 activités ≠	165	14	7	3	1	1	2

A titre de comparaison, quelques statistiques des 13 dernières programmations d'hiver :

HIVER	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur	
2018	216	165	144 (87%)	21 (13%)	157	136 (84%)	21 (16%)	86%
2017	236	154	123 (80%)	31 (20%)	145	117 (81%)	28 (19%)	90%
2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)	129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)	145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27 (14%)	177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28	166	139 (84%)	27	78%
2012	314	189	157 (83%)	32	174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51	235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51	240	196 (82%)	44	88%
2009	344	267	213 (80%)	54	231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48	229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60	228			86%
2006	285	209	126 (60%)	83	124			84%

Configuration moyenne d'un stage « hiver 2018 » :

- Durée moyenne : 4.8 demi-journées
- Prix moyen SIGALE : 48.2 € et 96.4 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 10.09 € (SIGALE) et 20.18 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 15.43 enfants encadrés par 1.29 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 13.8 enfants encadrés par 1.33 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 10.3 enfants pour 1 éducateur

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 7 dernières années

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
HIVER 2018	4.8	10.09	48.26	1 pour 10.3
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7
Eté 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.3	9.22	39.66	1 pour 9.8
Eté 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.5	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Eté 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Eté 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74

Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Eté 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Eté 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Eté 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

Mixité :

Sur les 165 inscriptions, on dénombre 77 inscriptions de filles (47 %) et 88 inscriptions de garçons (53 %). Sur les 157 enfants différents inscrits, on dénombre 73 filles (46 %) et 84 garçons (54 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	20	12.12	19	12.11	1.05	3
6 et 7 ans	22	13.33	20	12.74	1.1	6
7 et 8 ans	24	14.54	23	14.65	1.04	11
8 et 9 ans	21	12.73	20	12.74	1.05	13
9 et 10 ans	27	16.36	25	15.92	1.08	13
10 et 11 ans	16	9.70	16	10.19	1	13
11 et 12 ans	11	6.67	11	7	1	12
12 et 13 ans	11	6.67	11	7	1	8
13 et 14 ans	8	4.85	8	5.10	1	6
14 et 15 ans	4	2.42	3	1.91	1.33	4
15 et 16 ans	1	0.61	1	0.64	1	1
Total	165	100	157	100	1.09	Sur les 14

Détail des 165 inscriptions sur les 24 communes de provenance, par ordre décroissant avec le nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	57	34.54	39.58	54	1.05
HURIGNY	46	27.88	31.94	41	1.12
ST-MARTIN BR	9	5.45	6.25	9	1
AZE	9	5.45	6.25	9	1
ST-MAURICE DS	7	4.24	4.86	7	1
SANCE	5	3.03	3.47	5	1
DAVAYE	5	3.03	3.47	5	1
PERONNE	3	1.82	2.08	3	1
SOLUTRE	2	1.21	1.39	2	1
VERGISSON	1	0.61	0.69	1	1
TOTAL SIGALE	144	87 %	100	136 (84 %)	1.05
EXTERIEURES*	21	13 %		21 (13 %)	1
TOTAL	165	100		157	1.05

Le détail des 21 inscriptions provenant des 14 communes extérieures :

- Beaune, Caluire, Cléssé, Crottet, Emeringes, Meylan, Pierreclos, Sologny, Charbonnières et Trévoux : 1
- Chevagny et Fuissé : 2
- Mâcon : 3
- Laizé : 4

Détail des 609 inscriptions sur les 51 communes de provenance, par ordre décroissant avec le nombre d'enfants différents :

Charges et produits :

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif de 2 774 € pour la session. Avec 10 728 € de charges et 7 954 € de produits, le taux de couverture est de 74%.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
HIVER 2018	10 728	7 954	2 774	74%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 674	2 168	76%	85%	182 (91%)	11.91 €	1 pour 10.7
ETE 2017 (7s)	35 449	27 912	7 537	79%	87%	479 (79%)	12.37 €	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 523	2 189	72%	90%	154 (80%)	14.21 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Été 2016 (7s)	36 023	26 511	9 512	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04 €	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
Été 2013 (7s)	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91 €	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Été 2012 (8s)	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Été 2011 (8s)	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observations :

Comme habituellement lors des sessions « petites vacances », la participation des extérieurs est comprise entre 5 et 15%, contrairement aux sessions d'été où elle se situe entre 20 et 25%.

Toujours de bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

Les conditions météo ont perturbé les journées moto, une seule a eu lieu. Très fort engouement pour le paintball. Nous avons dû augmenter la capacité d'accueil. Le poney, le cinéma, la magie et l'équitation demeurent des stages très prisés.

Pas d'incident à déplorer.

Le taux de remplissage est bon, 86%. Le taux de couverture est très bon, 75%.

La programmation du printemps est en cours d'élaboration. Elle se composera d'à priori 16 stages pour 260 places. Un accent tout particulier sera mis sur la possibilité donnée aux familles de se configurer des semaines complètes par l'association de stages en matinée et des stages en après-midi.

### **Rapport n°5 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales**

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### **Rapport n°6 : Questions diverses**

#### Accueil de loisirs de Saint-Martin Belle Roche

M. Bernard DESPLAT indique au comité que l'accueil de loisirs de Saint-Martin sera encore géré en 2018 par une association de bénévoles de la commune mais que ceux-ci cesseront cette gestion en 2019 et qu'il doit trouver une solution assez rapidement.

La commune de Saint-Martin assume seule la charge résiduelle de l'accueil à hauteur de 32 000 € par an alors que les enfants de la commune représentent à peine 20 % de la fréquentation.

La fréquentation des enfants du SIGALE représente 27,5%, Saint-Martin y compris, et 5 des 10 communes du SIGALE n'ont aucun enfant à l'accueil de loisirs. Au regard de ces quelques chiffres M. Desplat peut aisément comprendre que les communes du SIGALE ne souhaitent pas participer au financement de l'accueil de loisirs de sa commune.

Ce que le Président et les délégués confirment même s'ils sont favorables au principe de mutualisation des moyens.

Les communes des familles utilisatrices n'aidant pas la commune de Saint-Martin mais seulement, pour certaines, les familles, se pose la question de n'accueillir à l'avenir que les enfants de Saint-Martin et par conséquent du redimensionnement de l'accueil de loisirs. Un partenariat pourrait également être envisager avec les communes périphériques utilisatrices, avec l'éventuel soutien du SIGALE.

Ce point sera à nouveau abordé lors du prochain comité.

#### Point de situation des projets périscolaires de l'année scolaire 2018/2019 :

Question est posée quant aux besoins des communes à partir de septembre 2018 en termes de volume horaire hebdomadaire.

SIVOS AZE-ST-GENGOUX : à priori 14 heures. reste à définir précisément

CHARNAY : 18h

DAVAYE VERGISSON : à priori 6 à 8 heures. Reste à définir précisément

HURIGNY : 8, 15 ou 20 heures en fonction du fonctionnement de l'école à 4 jours ou bien à 4 jours et demi

SIVOS SAINT MAURICE-PERONNE : à priori 4 heures

SAINT MARTIN BELLE ROCHE : 8 ou 12 heures

SANCE : 4 heures

SIVOS SOLUTRE-FUISSE : à priori pas de besoin mais à revoir avec la commune de Fuissé

Total : entre 62 et 86 heures

M. Gilles JONDET précise, qu'à SANCE et à compter de septembre 2018, les ateliers périscolaires de fin de journée seront payants.

Date et du lieu du prochain comité syndical :

Le prochain comité syndical se tiendra le **mardi 27 mars 2018 à 18h30 à Saint-Martin Belle Roche**. Il aura pour objet le vote du budget primitif 2018 et de la modification statutaire validée aujourd'hui par le comité

Tout autre point souhaitant être abordé par un membre.